

Droits des femmes (historique)

- Code civil napoléonien (1804) : femme infériorisée, considérée comme incapable civilement, assimilée aux fous et aux mineurs (ne peut rien posséder en propre).
- Révolution industrielle : 1ers droits pour les femmes dans la sphère économique et sociale (1892 : interdiction du travail de nuit ; 1909 : droit à un congé de maternité de huit semaines)
- Droit de vote et d'éligibilité obtenu par l'ordonnance du 31 avril 1944, prise par le gouvernement provisoire pour marquer et récompenser le rôle de nombreuses femmes dans la Résistance
- Moyens de leur indépendance économique conquis après 1945 : le travail des femmes s'étend, leur indépendance juridique croît. En 1965, modification du code civil = la femme peut librement exercer la profession de son choix
- C'est surtout la maîtrise de la fécondité qui est à l'origine d'une véritable libération des femmes
 - la contraception devient un droit officiel en France en 1967
 - en 1975, à la suite d'une des plus importantes manifestations du MLF, et de l'engagement personnel de Simone Veil (ministre de la santé), dépénalisation de l'avortement
 - droit à l'avortement, libre et gratuit en 1982 (remboursement de l'IVG par la sécu)
- loi sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes de 1983 (Roudy) et 2001 (Génisson)
- Débats sur la parité (lancé par un mot d'ordre féministe)
Parité = représentation égale des femmes et des hommes dans les institutions élues de la République. L'inégalité des sexes dans la représentation mettrait en cause les fondements de la démocratie représentative.
- Création d'un observatoire de la parité en 1995
- Loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » (article 3) et « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe dans les conditions déterminées par la loi (article 4)
- Loi du 6 juin 2000 : modification du code électoral concernant les élections municipales et européennes.

↳ Obligation aux formations politiques de présenter autant de femmes que d'hommes sur les listes de candidats dans les communes > 3 500 habitants

↳ Obligation de présenter alternativement un homme et une femme sur les listes de candidats aux élections européennes

↳ modification des conditions d'attribution du financement public des groupements politiques (limité lorsque obligation de parité non respectée)

Thèse du « Deuxième sexe » (Simone de Beauvoir - 1949) : condition des femmes définie comme une oppression séculaire, fondée sur l'asservissement à l'espèce. La fonction reproductrice a été un handicap à l'émancipation de la femme. Les hommes se sont fondés sur les fonctions naturelles de la femme pour l'y confiner et opérer une ségrégation sociale entre les sexes. Mais cette ségrégation n'est pas naturelle, et l'oppression des femmes est un fait socioculturel contre lequel il faut lutter, collectivement, pour conquérir la liberté de la femme : « on ne naît pas femme, on le devient »